

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
GC/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2015

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu des séances du Conseil municipal du
13 avril 2015 et 1er juin 2015

SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

- 1- Créations de postes

SERVICE ENFANCE - RESTAURATION

- 2- Bilan d'activité de la Cuisine centrale de Verrières-le-Buisson par API RESTAURATION pour l'année 2014

SERVICE JEUNES

- 3- Convention d'objectifs et de financement CAF - prestation de service « Accueil de loisirs et Aide spécifique rythmes éducatifs »
- 4- Convention « fonds publics et territoires Jeunesse » entre la ville de Verrières-le-Buisson et la Caisse d'allocations familiales (CAF)

SERVICES TECHNIQUES

- 5- Signature avec le Conseil Départemental de l'Essonne du plan de relance de l'investissement 2015-2020
- 6- Transfert au Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité (SIGEIF) de la compétence en matière de construction d'infrastructure d'avitaillement pour les véhicules GNV (gaz naturel pour véhicules)
- 7- Fixation d'une caution et d'un tarif pour les « bips » de la rue d'Estienne d'Orves

SERVICE ENVIRONNEMENT

- 8- Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour la création d'un jardin maraîcher dans le parc de la Maison Didier
- 9- Convention de mise à disposition de deux poules pondeuses à des foyers volontaires sur la commune

- 10- Signature de la « Charte d'engagement pour l'entretien des espaces publics 2015 – 2020 » avec le SIAVB dans le cadre de l'opération « Phyt'Eau Bièvre »

SERVICE SOCIAL

- 11- Convention de partenariat entre la Ville de Verrières-le-Buisson et le Club du Bel Age

DECISIONS DU MAIRE

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, M. LARNICOL, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ATTAF, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, Mme BOULER, M. LEFEVRE, Mme SCHEIDECKER, M. MILLET, Mme BARBET, M. FOURNIER, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. MORDEFROID à M. JOLY
Mme ORSINI à Mme FOUCAULT
M. PANCRAZI à M. DOSSMANN
M. YAHIEL à M. FOURNIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h50 sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire de Verrières-le-Buisson.

- Election du secrétaire de séance : Madame FOUCAULT, candidate, est élue à l'unanimité.

- Il est fait appel des membres présents par Madame FOUCAULT. Le quorum est atteint.

M. le Maire : Je vous livre une toute première information : vous voyez un nouveau visage qui est Monsieur Ghislain CASIMIRO qui est notre nouveau directeur des services techniques, il nous vient de Chilly-Mazarin où il travaillait précédemment, il est marié, a deux enfants, nous lui souhaitons la bienvenue pour ses nouvelles fonctions. Il a démontré toutes ses compétences pour la rue Estienne d'Orves qui sera inaugurée le 3 octobre. (Applaudissements).

Je vous informe aussi que nous avons reçu trois questions écrites, nous y répondrons en fin de séance.

- Lecture par Monsieur le Maire des cérémonies et événements survenus sur la commune depuis le dernier conseil municipal et à venir prochainement.

MARIAGE

- Samedi 25 juillet à 11h : Mariage de Melle Catherine GRASCŒUR (agent communal au service de la Crèche de la Pouponnière) et M. Joël GUILLOU à la mairie de CAUREL (22530)

- Samedi 5 septembre à 11h : Mariage de Mademoiselle Sophie PIVOTEAU (agent communal au service communication) et M. José DOMINGUES

DECES

- Monsieur Jacques BEAUJEAN, survenu le 24 août, survenu dans sa 82^e année. Ancien professeur et membre de l'association des Rangers de France depuis 1992. Célèbre à Verrières et reconnaissable à sa tenue rouge, il patrouillait en forêt de Verrières avec son cheval *Aurore*, défenseur inconditionnel de l'environnement. Cet homme de grande rigueur s'est également impliqué dans le comité de jumelage de Swanley et récemment auprès du Conseil d'administration de l'association

- Monsieur Michel SINOU, survenu le 29 août, ancien agent communal, était le père de Clara et Sébastien SINOU, deux employés communaux

- Madame Jacqueline METTRA, survenu le 1^{er} septembre dans sa 95^e année. Mme METTRA était officier de la Légion d'Honneur et très investie par le passé dans la vie associative de Verrières

REMERCIEMENTS

- L'association Bazic Jazz Dance remercie vivement les services de la ville de Verrières pour le soutien apporté à l'organisation des rencontres chorégraphiques qui se sont déroulées à l'espace Jean Mermoz,

- La ville de Longjumeau remercie vivement les services de la ville de Verrières pour leur coopération concernant le prêt de matériel pour le forum des associations et la fête du sport de la ville.

- M. et Mme RACINE pour la cérémonie de mariage de leurs enfants, à la fois originale et solennelle,
- La Direction, les résidants et les familles de l'EHPAD Léon Maugé pour l'installation d'une jolie fontaine,
- Mme SAGOT pour l'accueil et la gentillesse des équipes de l'Espace Jeunes,
- M. BRYCHE pour l'engagement de la Ville dans le dossier du Grand Paris,
- M. et Mme BISMUTH pour la soirée du 20 juin à la fois originale et de qualité des différentes prestations,
- M. et Mme THIEBERT pour l'opération tranquillité vacances,
- M. STRABONI et l'ASL Le Clos de Verrières pour le prêt de matériel à l'occasion de leur fête des voisins,
- Le TUVB et l'Association ZINADO 2000 pour le soutien accordé aux deux associations dans le cadre de la Buissonnière,
- Personne anonyme pour les aménagements du Centre-ville,
- La Section Tennis du TUVB pour le nettoyage des courts et le retraçage de lignes,

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

Lundi 13 juillet

- Feu d'artifice avec la Ville d'Antony, Parc de la Noisette

Jeudi 16 juillet

- Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites, Cérémonie d'hommage sur le Mail Honoré d'Estienne d'Orves (au niveau du parking André Malraux)

Du 24 août au 13 septembre

- Exposition l'outil et le blé de 10h à 18h et sur rendez-vous, Centre André Malraux et Salle de la Sellerie

Mercredi 2 septembre

- Atelier jeux de société, Villa Sainte-Christine, CCAS

Samedi 5 et dimanche 6 septembre

- Exposition L'outil et le blé de 10h à 18h, collections d'outils anciens, Centre André Malraux, la Sellerie

Dimanche 6 septembre

- Fête des moissons de 10h à 18h et sur rendez-vous, Mail Honoré d'Estienne d'Orves et Centre André Malraux

Jeudi 10 septembre

- Sortie nature, Maison littéraire de Victor Hugo à Bièvres, CCAS

Du 11 septembre au 3 octobre

- Exposition « Merci Antoine Parmentier », Hall de Hôtel de Ville (ouverture des bureaux), entrée libre

Samedi 12 septembre

- Forum des Associations, Parc Régnier

Samedi 12 et dimanche 13 septembre

- Exposition L'outil et le blé de 15h à 18h et sur rendez-vous, collections d'outils anciens, Centre André Malraux, la Sellerie

Mercredi 16 septembre

- Conte bilingue en langue des signes, Baba Yaga, Médiathèque André Malraux

Vendredi 18 septembre

- Baby-sitting dating, Espace Jeunes

Du 18 septembre au 11 octobre

- Exposition d'arts visuels *Emergences* par Mija, « Artiste en résidence », Orangerie-Espace Tourlière

Journées du Patrimoine 19 et 20 septembre**Samedi 19 septembre**

- Découverte de l'Herbier Vilmorin de 14h30 à 16h30, Centre André Malraux

Samedi 19 et dimanche 20 septembre

- Visites guidées de Verrières proposées par l'Office du Tourisme Syndicat d'Initiative

Dimanche 20 septembre

- Visite de l'Eglise et du Musée de 14h à 18h, Musée Centre André Malraux

Vendredi 25 septembre

- Rencontre avec un auteur, Médiathèque André Malraux,
- Visite du Musée de la toile de Jouy à Jouy-en-Josas, CCAS

Samedi 26 septembre

- Les Mirettes à la fête, Médiathèque André Malraux

Samedi 26 et dimanche 27 septembre

- Evènement : Un salon pas ordinaire «La maison vue... du jardin !» de 10h à 18h30, Maison Vaillant, entrée libre,
- Bourse aux Vêtements du Club ABC, Centre Saint-André

Lundi 28 septembre

- Connaissance du monde à 14h30 : Le Portugal, Espace Saint-André - 9, rue d'Antony

Mercredi 30 septembre

- Les raconteries, Médiathèque de la Potinière
- Repas antillais (et chansons), Villa Sainte-Christine, CCAS

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR**Lundi 5 octobre**

- UTL à 14h15, l'Iran : de la crainte à l'espoir ?, Espace Saint-André 9, rue d'Antony

Du 3 au 24 octobre

- Exposition paroles d'arbres de 15h à 19h, organisée par la MAO, Maison de l'Arboretum 1 voie de l'Aulne

Vendredi 2 octobre

- Primo Levi et Ferdinando Camon : Conversations ou le voyage d'Ulysse, Moulin de Grais

Samedi 3 octobre

- Salon du livre « Nature » de 10h à 18h, Médiathèque de la Potinière
- Marché aux pommes de terre et concours de recettes avec un jury de chefs étoilés, Parvis de l'Hôtel de Ville

Dimanche 4 octobre

- Concert à la Vierge Marie, Eglise Notre-Dame de l'Assomption

Mercredi 7 octobre

- Conte : Ma mère laie, Médiathèque André Malraux

Samedi 10 octobre

- Visite les arbres, une passion Vilmorin, Arboretum
- Accueil des nouveaux Verriérois de 14h à 18h, Moulin de Grais
- Troc aux plantes de 14h à 18h, Arboretum municipal Roger de Vilmorin

Dimanche 11 octobre

- Repas des anciens, CCAS, Espace Mermoz

Du 12 au 18 octobre

- Semaine bleue, CCAS

Lundi 12 octobre

- UTL à 14h15, Pourquoi vieillit-on ? Est-ce vraiment utile ?, Espace Saint-André 9, rue d'Antony

Mercredi 14 octobre

- Déjeuner convivial, CCAS, Villa Sainte-Christine

Lundi 2 novembre

- Conseil municipal

- **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 avril 2015.**
(Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal, soumis à un vote à main levée, est adopté à l'unanimité.)

- **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 1er juin 2015.**
(Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal, soumis à un vote à main levée, est adopté à l'unanimité.)

M. le Maire : Nous sommes à l'heure pour l'ensemble de nos comptes rendus.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- **Créations de postes.**

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation)

Il est proposé à votre assemblée la création des postes ci-dessous pour promouvoir les agents dans le cadre des avancements de grade et de la promotion interne au titre de l'année 2015.

L'avancement de grade correspond à une évolution de la carrière à l'intérieur d'un cadre d'emplois de fonctionnaires territoriaux sous réserve de remplir certaines conditions (ancienneté, âge, fonctions, examen professionnel,...). L'autorité territoriale peut nommer les agents qui remplissent les conditions statutaires pour être promus dans un grade supérieur du cadre d'emplois dans le respect des ratios définis par le conseil municipal du 22 octobre 2007.

Pour l'année 2015, suite aux évaluations, et dans le respect du dispositif validé par le Comité technique paritaire en date du 6 décembre 2010 et le

Conseil municipal en date du 13 décembre 2010, il conviendrait d'ouvrir les postes suivants pour permettre la nomination de certains fonctionnaires :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants,
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- 2 postes d'ASEM principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'agent social de 1^{ère} classe,
- 2 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

Concernant la promotion interne, il est rappelé que les propositions d'inscription sur les listes d'aptitude sont faites suite aux évaluations des agents au titre de l'année 2014. L'autorité territoriale a proposé les dossiers pour lesquels l'évaluation était très satisfaisante aux membres de la Commission administrative paritaire siégeant au Centre interdépartemental de gestion (C.I.G.) de la Grande Couronne d'Ile-de-France. Au terme de ce processus, deux agents figurent sur ces listes d'aptitude par décision du Président du C.I.G. Il est demandé la création de :

- 1 poste d'animateur ;
- 1 poste d'agent de maîtrise.

Enfin, il est proposé à votre assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

La création de ce poste doit permettre de mettre en adéquation le grade d'un agent avec les missions qu'il exerce. Cette possibilité est ouverte par la voie de l'intégration directe, créée par la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique. L'intégration directe se fait à la demande de l'agent dans le cadre notamment d'une reconversion professionnelle et/ou d'une continuité de carrière.

Ces créations de postes pour les avancements et promotions internes ainsi que pour l'intégration ne se traduisent pas par une augmentation des effectifs. Les suppressions de poste concomitantes se feront lors d'un prochain Conseil municipal, après avis préalable du Comité technique.

Mme FOUCAULT : Je voudrais juste faire remarquer qu'il n'y a aucune augmentation des effectifs et que des suppressions viendront ultérieurement comme nous le faisons d'habitude.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Je vous remercie pour les agents concernés.

SERVICE ENFANCE - RESTAURATION

- Bilan d'activité de la Cuisine centrale de Verrières-le-Buisson par Api Restauration pour l'année 2014.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation.)

La Ville de Verrières-le-Buisson a, par délibération du Conseil municipal en date des 24 janvier et 27 juin 2011, décidé de confier la gestion du service public de restauration collective à la société Api Restauration, à travers un contrat de concession conclu pour une durée de 7 ans à partir du 1^{er} septembre 2011 jusqu'au 31 août 2018.

Le nombre de repas pour les besoins de la Ville a été estimé à environ 225 000 par an du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le présent contrat concerne la restauration collective municipale de la commune, à savoir :

- les écoles,
- les accueils de loisirs,
- les crèches,
- le portage à domicile,
- l'AREPA,
- le Bel Age,
- les agents municipaux

Pour permettre la vérification et la bonne exécution du présent contrat, le délégataire a fourni à la Ville le rapport annuel d'activité qui tient compte des dispositions réglementaires en vigueur (art. R1411-7 du CGCT), rapport consultable à la Direction générale.

Compte rendu technique :

- 11 salariés
- une cuisine centrale municipale
- liaison froide et remise en température sur les satellites par le personnel municipal

Dans les locaux mis à disposition, le prestataire s'est engagé au bon fonctionnement de la cuisine (mise aux normes, entretien).

Sur l'année 2014, Api Restauration a dégagé en investissement :

- 32 070 € HT pour des travaux de réfection et de renouvellement de matériel,
- 46 289,32 € HT pour la maintenance.

Le contrat prévoit, de plus, 0,11 € par repas pour le renouvellement de l'équipement et la maintenance.

Api Restauration, dans le rapport de suivi technique de la cuisine centrale, fournit un récapitulatif chiffré et détaillé (avec factures) des travaux réalisés, des actions de maintenance des équipements et des opérations de renouvellement des matériels. Les rapports de vérification de l'état d'entretien et de bon fonctionnement des installations sont aussi annexés au document fourni et montrent un état satisfaisant. L'état d'entretien et de fonctionnement des installations n'appellent pas d'observations mettant en cause la sécurité.

Compte rendu qualitatif et sanitaire :

Le bilan des analyses bactériologiques, prélèvements de surface sur l'année 2014 montre que sur les 49 prélèvements effectués, 47 étaient satisfaisants et 2 étaient non satisfaisants.

98% des analyses sont conformes et respectent les bonnes pratiques d'hygiène normes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point : Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise).

Suite au rapport de la DDPP de mars 2013 qui soulignait que subsistaient des difficultés d'évacuation des eaux de lavage et d'humidité à certains endroits, des améliorations ont été apportées grâce à la réfection des locaux avec de nouvelles peintures et l'étalonnage du thermomètre nécessaire au suivi du refroidissement rapide a été fait (thermomètre étalonné TESTO 112 référence HO9).

De plus, la Direction Départementale de la Protection des Populations, suite à sa visite du 28/10/2014 a donné son agrément sanitaire pour la poursuite de leurs activités.

Le bilan de la qualité nutritionnelle et organoleptique des plats :

228 707 repas fabriqués pour la Ville.

16 fournisseurs.

Origine des produits alimentaires servis :

- 13% locaux,
- 75% français,
- 11% Union Européenne,
- 1% monde.

Conditionnement des produits alimentaires :

- 69,33% frais,
- 16,31% bio
- 3,84% épicerie/conserves
- 8,86% surgelés,
- 1,65% label rouge

La viande :

- 30% est de la viande locale,
- toute la viande est française, dont 71% fraîche et 29% surgelée.

Les fruits et légumes :

- 80% frais,
- 19% surgelés,
- 1% en conserve,

Origine :

- 15% local,
- 41% France,
- 34% Europe,
- 10% monde.

Api Restauration respecte les grammages GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition) et l'équilibre diététique des menus.

Par rapport à 2013, la part de bio et de produits label rouge est plus importante (18%), et l'accent reste porté sur la production locale. En effet, suite au bilan carbone réalisé en 2012, API a poursuivi sa démarche de réduction de l'empreinte carbone en continuant un approvisionnement responsable avec des produits frais, de saison et locaux.

En conclusion, la qualité des mets répond en grande partie au cahier des charges et les commissions menus veillent à ce respect.

Le rôle de la Ville est aussi d'assurer un contrôle permanent et rigoureux afin de veiller au suivi du cahier des charges dans une démarche qualité (une commission menus tous les 2 mois).

Une enquête de satisfaction, réalisée auprès des demi-pensionnaires élémentaires et des personnes âgées, montre que 50% des élèves sont satisfaits de la cantine (34% moyennement et 16% insuffisant) contre 73% des personnes bénéficiant des repas à domicile et à l'AREPA (20% moyennement et 7% insuffisant).

Compte rendu financier :

De l'année 2014 :

- 228 707 repas ont été fabriqués pour la Ville : chiffre d'affaires de 1 180 952, 48 €
- 119 102 repas extérieurs : chiffre d'affaires de 506 879, 27€

Actuellement, compte tenu de toutes les charges (masse salariale, denrées, frais généraux) et les provisions de redevance et de maintenance, le résultat d'exploitation est positif à hauteur de 14 772,13 € pour l'année 2014.

Les repas sont facturés par le délégataire à la Ville selon la catégorie des convives, de 3,88 € ttc (repas crèches) à 4,54 € ttc (repas adultes).

Les tarifs sont révisables à la date anniversaire du contrat (le 1^{er} septembre).

Par ailleurs, la Ville reçoit du délégataire :

- une redevance sur les repas extérieurs fabriqués à la cuisine centrale :
 - fixe annuelle de 0,30 € HT / repas,
 - variable de 5% du chiffre d'affaires annuel HT

Le montant pour l'année 2014 est de 65 612,16 € de part réelle et 18 802,19 € de part complémentaire,

- une redevance annuelle forfaitaire pour la mise à disposition des locaux dont le montant est révisé annuellement en fonction de la formule de révision des prix.

La Ville souhaite une qualité optimum du service de restauration (qui concerne 82,2% des enfants scolarisés) dans le respect des normes sanitaires strictes, afin de garantir à la fois des repas adaptés aux besoins de chacun des convives et une sécurité alimentaire, le tout à un coût abordable.

Il s'agit d'un véritable défi, d'un service public strictement encadré par la Ville, attachée aux grandes exigences et au respect du contrat.

Api Restauration s'inscrit dans cette démarche qualité en matière d'hygiène et de qualité, en favorisant fraîcheur et saisonnalité.

Les membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), réunis le 22 septembre 2015, ont émis un avis favorable.

M. HULIN : Je n'ai pas souvenir - je n'ai pas cherché non plus - du pourcentage de provenance des produits des années précédentes bio et label rouge, il est marqué qu'il y a eu une augmentation, a-t-on une idée de l'augmentation et de la proportion de ces produits ?

Mme FOUCAULT : Je vous donnerai la réponse ultérieurement car je ne l'ai pas ici.

M. HULIN : J'ai d'autres questions liées à cela, notamment sur l'augmentation des fruits et légumes et la proportion des productions locales, avec ce qu'on prévoit sur le Plateau de Saclay, les projets qui sont en cours, etc...

Mme FOUCAULT : Concernant le poulet et la viande, cela vient du Plateau. Je crois que pour le poulet c'est 30 %, et on est aussi en rapport avec des producteurs du 77 et du 78 parce qu'il y a beaucoup de maraîchers qui vendent directement aux collectivités. Api a une politique d'aller directement comme on dit « au cul du tracteur » et donc va chercher directement des produits dans les fermes, ils font des partenariats avec les producteurs.

M. HULIN : Ce serait intéressant d'avoir la proportion des produits bio, la proportion des produits locaux, et la proportion des produits bio et locaux, ce serait parfait.

Mme FOUCAULT : On a aussi un souci, comme je l'ai dit à la commission, c'est que notre premier tarif à la Ville de Verrières est à 0,56 € en C 1 alors que nous, nous payons 4,40 €. Donc il y a quand même une condition de prix. Le bio ça coûte cher, quand on peut en mettre dans l'assiette de nos enfants, on le fait et c'est tant mieux, le local c'est bien aussi. Petit à petit on essaie de faire du bio, j'étais dans l'auberge du Bio Breton à Pornic ce week-end, il serait impossible au bio de donner à manger à toutes les cantines de France, et d'ailleurs ce n'est pas du tout leur but. On essaie au maximum de le faire mais il y a quand même ce problème d'industrialisation du bio qui n'est pas souhaité par les producteurs. Cela casserait leur marché.

Alors le bio coûte cher, et si notre prix augmente trop, on sera obligé de répercuter sur les parents et les parents aujourd'hui n'ont pas forcément les moyens de payer plus cher qu'ils ne payent actuellement pour la cantine de leurs enfants.

M. HULIN : Ce n'était pas tout à fait le sens de ma question. En fait c'est vrai qu'à la commission on a discuté de pas mal de choses, mais c'était surtout de savoir si l'on a une idée de la proportion du bio local et du bio régional, c'était juste pour avoir une idée.

Mme FOUCAULT : C'est plus du bio local des fermes alentour, d'ailleurs ils ne sont pas bio, ils sont locaux.

M. le Maire : Si vous avez des questions aussi précises, je vous propose d'une part de les poser en commission, cela permet de se pencher sur les dossiers, ensuite les dossiers sont à votre entière disposition et s'il est souhaité que l'on fasse une analyse plus fine, les services ont lu le rapport intégralement pour préparer la notice de synthèse, nous serons en mesure de vous apporter ces informations-là, sachant qu'à très petite proximité, à savoir le Plateau de Saclay, le blé réalisé pour faire de la farine est la seule culture qui soit bio. Après cela, si on va à la ferme et au potager de Marcoussis, il y a aussi du bio, c'est en Essonne, Marcoussis sera même dans notre future intercommunalité, et en l'occurrence, pour le reste c'est surtout du local.

Mme FOUCAULT : Le plus souvent le bio vient du 77 et du 78, ce n'est pas local, c'est du régional.

M. HULIN : Une dernière remarque que j'avais déjà faite ici : ce serait intéressant de travailler sur des repas végétariens. En termes de coûts, on n'est pas forcément sur des augmentations de prix, mais évidemment ce n'est pas sur le bilan, c'est pour la suite. Ce sont des sujets actuels dans les cantines.

Mme FOUCAULT : Il faut savoir aussi que pour certaines familles, la cantine est le seul repas équilibré de l'enfant dans la journée ; et à la ville de Verrières-le-Buisson, on fait de la viande au repas mais si un enfant ne veut pas manger de viande, il n'en mange pas, il peut faire du végétarien.

M. le Maire : Nous proposerons des repas végétariens pendant la période de la COP 21 pour bien évidemment alléger notre bilan carbone.

M. FOURNIER : Comment définit-on la production locale ? C'est à l'échelle de la région ?

M. le Maire : Oui, à l'échelle de la région Ile-de-France.

M. FOURNIER : Est-ce que vous connaissez la politique d'Api pour améliorer justement ce bilan carbone et essayer de monter un peu les chiffres sur les prochaines années et pour savoir quelle est la production locale ? Est-ce qu'on connaît les moyennes ?

M. le Maire : La DSP initiale a été passée en mettant la barre très haut en termes de demandes de notre part tant en bio qu'en produits locaux, sauf qu'ils ont accompli l'intégralité des obligations qui leur étaient faites pour les 7 ans de DSP. Donc aujourd'hui il ne peut s'agir que d'une renégociation de la DSP pour les faire progresser. Nous sommes très fiers de les avoir gardés pour leur permettre d'atteindre les objectifs de Verrières dont bénéficient bien d'autres de leurs clients, nous le savons maintenant, ce n'est pas impossible de revoir cela mais je ne doute pas un seul instant qu'ayant des exigences supplémentaires, ils auront des attentes en termes de rémunération ; et on retombe sur la question précédente où l'on a toujours souhaité avoir un prix du

repas pour les C1 qui était très abordable. Donc il ne faut pas que l'on casse cela.

M. FOURNIER : Sur l'enquête de satisfaction, par rapport au questionnaire qui a été fait, connaissez-vous les doléances ou est-ce qu'il y a eu simplement trois questions où l'on répondait : satisfait, moyennement satisfait, ou pas satisfait du tout ?

Mme FOUCAULT : C'était un petit bonhomme qui souriait ou qui faisait la tête et les enfants, durant le temps de la cantine, devaient répondre à ce questionnaire. La première année, on avait envoyé ce questionnaire à domicile et c'était surtout les parents qui répondaient pour les enfants, depuis deux ans on le fait pendant le temps de la cantine et ce sont les enfants eux-mêmes qui répondent, c'est vraiment du ressenti par les enfants.

M. le Maire : En ce qui concerne la possibilité de s'exprimer sur les repas que nos commensaux ont, je ne vous cache pas que depuis la mise en place de la délégation de service public j'ai reçu en tout et pour tout une seule lettre de la part d'un de nos concitoyens qui n'était pas satisfait. Autrefois le courrier était un peu plus volumineux, à l'époque où c'était le département - de gauche - qui s'occupait de la restauration...

(Réactions sur les bancs de l'opposition)

M. FOURNIER : C'était sûrement à cause de cela !

(Rires)

M. le Maire : C'est la réalité. Pas d'autres questions ?

Le Conseil municipal prend acte du bilan d'activité de la Cuisine centrale de Verrières-le-Buisson par Api Restauration pour l'année 2014.

SERVICE JEUNES

- Convention d'objectifs et de financement CAF – prestation de service « Accueil de loisirs et Aide spécifique rythmes éducatifs ».

(Rapporteur : Madame LIBONG)

(Lecture du rapport de présentation)

En 2011, la Ville a signé deux conventions d'objectifs et de financement pour les accueils de loisirs sans hébergement maternel et élémentaire. Ces conventions, d'une durée de trois ans, sont arrivées à terme au 31/12/2013.

En 2014, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a demandé aux gestionnaires des accueils de mineurs d'adapter à la semaine l'organisation des accueils de loisirs sans hébergement.

La Direction de la Caisse d'Allocations Familiales a alors décidé de maintenir les anciennes dispositions pour l'année 2014 en prolongeant d'une année les conventions d'objectifs et de financement « Prestation de service Ordinaire », par la signature d'un avenant.

Cet avenant arrivant à terme au 31/12/2014, une nouvelle convention d'objectifs et de financement pour les A.L.S.H. maternel et élémentaire doit être signée pour les années 2015, 2016, 2017.

Cette convention prend en compte le paiement des actes périscolaires (semaine et mercredi) et extrascolaires (vacances scolaires) mais aussi le

paiement des actes des rythmes scolaires (pour les villes ayant préalablement déclaré les effectifs N.A.P à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Les membres de la commission Jeunes du 4 mai 2015 ont émis un avis favorable.

M. GRISSOLANGE : Si j'ai bien lu, la convention fonctionne depuis le 27 mars 2015 et nous la ratifions aujourd'hui...

Mme FOUCAULT : Oui, il y a un temps d'écart.

M. le Maire : Si on nous l'avait soumise plus tôt, on l'aurait signée plus tôt.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Juste une réflexion : en juin nous avons parlé de ce bilan financier, et donc ma question était de vous demander le bilan financier pour l'année 2014 - 2015, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

M. le Maire : Le mensuel d'octobre, qui va sortir incessamment sous peu, fait un point chiffré sur cette question.

- Convention « fonds publics et territoires jeunesse » entre la ville de Verrières-le-Buisson et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

(Rapporteur : Madame LIBONG)

(Lecture du rapport de présentation)

Chaque année, la CAF organise un appel à « projets jeunes » afin de soutenir les actions favorisant la réduction des inégalités territoriales et sociales. Ces fonds visent à mieux répondre aux besoins des publics et a, notamment, vocation à soutenir les projets élaborés par les adolescents favorisant leur autonomie.

Dans ce cadre, en mars 2015, l'Espace Jeunes a candidaté et s'est vu accordé, lors de la commission d'action sociale du 21 mai 2015, une subvention de 1 800€ pour le projet « réalisation d'un film ».

Ce projet a pour but la réalisation d'un court-métrage (Web série) autour du thème de la citoyenneté. Encadré par un animateur de l'Espace Jeunes, 10 jeunes se retrouvent régulièrement et s'impliquent dans toutes les phases de l'élaboration : écriture du synopsis, repérage des lieux, tournage, montage avant la fin de l'année, une projection sera programmée à l'Espace Jeunes et en présence des parents.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICES TECHNIQUES

- Signature avec le Conseil Départemental de l'Essonne du plan de relance de l'investissement 2015 - 2020.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

M. DELORT : Ce dossier a été vu en commission Travaux le mercredi 23 septembre 2015 et a reçu un avis favorable. Cette délibération a pour but de signer entre le Conseil Départemental et la commune dans le cadre d'un plan de relance de l'investissement un montant de 250 086 €. Il n'a échappé à personne que le Conseil Départemental a changé de majorité et donc de politique. Je laisserai Monsieur le Maire développer plus précisément cette évolution de la politique départementale, je tiens tout de même à saluer l'effort du Conseil Départemental qui est un effort pour l'investissement et pour une action concrète qui touche tous nos concitoyens.

Nous attribuons cette subvention à la réfection totale de la rue Léon Maugé, cette aide n'est qu'une partie du budget alloué à cette opération. Pour mémoire, je rappelle que l'enfouissement des réseaux a débuté la semaine dernière en coordination avec le SIGEIF pour les réseaux téléphoniques et électriques.

Pour répondre par avance à une question sur les délais, je précise que l'enquête des riverains et les avant-projets ont été plus longs que prévu, suite à l'enfouissement nous avons procédé à la réfection totale de la voirie, à savoir la structure, la pose de bordures et d'enrobé des trottoirs, un trottoir PMR, la pose d'un nouvel éclairage public, et bien sûr un dernier alignement continu des platanes.

Pour le stationnement et le sens de circulation, avec ma collègue Rozenn BOULER en charge de ce domaine, nous avons retenu une date pour une réunion publique où nous ferons des propositions, ceci en lien avec les réponses apportées par l'étude sur la circulation.

Donc le Conseil municipal doit approuver le choix de projet de réfection de la rue Léon Maugé dans le cadre du plan de relance de l'investissement proposé par le Conseil Départemental de l'Essonne, et autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.

M. le Maire : Merci. En effet le Conseil Départemental nouvellement élu a souhaité, en désignant notamment le premier vice-président comme étant le vice-président chargé des collectivités territoriales, renforcer considérablement son appui et son soutien aux communes en débloquant une enveloppe extrêmement significative qui nous permet d'émarger à hauteur de 250 000 € pour ce programme-là. C'est la raison pour laquelle une opération engagée peut être désormais financée, ce qui nous permettra de faire plus encore avec cet argent que nous n'aurons pas à dépenser pour la rue Léon Maugé dans le cadre des travaux qui sont actuellement en cours. Plutôt que de saupoudrer et de rendre la vie compliquée à notre nouveau directeur des services techniques qui aurait dû faire beaucoup de paperasse, c'était infiniment plus simple que nous concentrons l'ensemble sur ce projet déjà lancé. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. GRISSOLANGE : Tel que c'est dit dans la délibération, on a l'impression que la subvention de 250 426 € correspond à 50% du projet. Cela veut dire que le coût total est de 500 852 € ?

M. le Maire : Non, c'est la fraction supérieure que l'on peut obtenir dans le cadre des subventions du Département, mais le projet est plus important que

ce montant-là, c'est le plafond de la subvention que nous pouvons obtenir, sachant que ce ne sont pas des chiffres ronds, ce ne sont pas les 250 000 € que j'ai évoqués puisque c'est le prorata de la population et d'autres critères.

M. GRISSOLANGE : Donc quel est le coût total ?

M. le Maire : On le connaît plus à la fin qu'au début mais ce sera aux alentours de 600 000 €, enfouissement inclus.

M. FOURNIER : Quels sont les critères précis d'attribution de cette subvention ? Je voudrais savoir ce que cela recouvre en investissement. Et le choix par rapport à la priorisation sur les travaux de Léon Maugé : je voudrais savoir comment vous avez arrêté cette décision de faire ces travaux-là ? Par exemple il y a la tribune du stade Robert Desnos qui n'est toujours pas refaite depuis la tempête de 1999, est-ce qu'on peut savoir pourquoi et comment on prend ce type de décision, ne serait-ce que pour avoir un débat au sein de ce Conseil municipal ?

M. le Maire : Les décisions doivent se prendre extrêmement rapidement puisqu'il faut avoir déposé un dossier avant la fin de cette année, puisque le dispositif sera modifié l'année prochaine, et « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » du fait que l'ensemble des études techniques et financières étaient déjà réalisées pour la rue Léon Maugé alors que ce n'était pas le cas pour les tribunes. Donc nous préférons avoir ces 250 000 € qui tombent dans l'escarcelle sur le budget de 2015 plutôt que de les laisser filer en n'émargeant pas au dispositif. Ce sont tous les travaux d'investissement qui sont concernés, il n'y a pas d'autre définition proposée par le Département.

M. GRISSOLANGE : En fait corrigez-moi si je me trompe, cela signifie que la décision de refaire la rue Léon Maugé avait déjà été prise et que simplement on attribue la subvention de 250 000 € à ce projet-là ?

M. le Maire : Absolument. D'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Transfert au Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité (SIGEIF) de la compétence en matière de construction d'infrastructure d'avitaillement pour les véhicules GNV (gaz naturel pour véhicules).

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation.)

La pollution de l'air constitue un enjeu de santé publique. La diminution des émissions de particules fines et de gaz à effet de serre devient à ce titre une priorité, particulièrement en Ile-de-France.

Dans cette perspective, le développement de la filière des transports fonctionnant au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) et bioGNV (GNV issu de la fermentation de matières organiques) constitue un levier d'action intéressant.

En effet, un poids-lourd GNV émet 86 % de particules fines et 41 % d'oxydes d'azote en moins que son équivalent diesel Euro VI. Ses émissions de CO2 sont quasi nulles lorsqu'il utilise du bioGNV. Les véhicules fonctionnant au

GNV sont ainsi autorisés à circuler, sans restriction, les jours de pics de pollution.

Le GNV est par ailleurs une solution intéressante en termes de coût de revient et d'autonomie des véhicules, particulièrement pour les usages intensifs tels que les véhicules utilitaires et les véhicules lourds (bennes à ordures et camions).

Enfin, lorsqu'il existe localement une production de gaz naturel injectée sur le réseau, par exemple issu de la méthanisation des déchets, la filière GNV s'inscrit dans un dispositif local d'économie circulaire.

Néanmoins, le développement des véhicules au GNV et bioGNV ne pourra se faire qu'en levant les freins qui viennent en limiter l'usage, notamment en développant des stations d'avitaillement publiques.

Pour répondre à cette problématique, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), la Ville de Paris, La Poste et GrDF, ont, avec le soutien de la région Ile-de-France, constitué un partenariat afin de contribuer à l'amorçage de la filière GNV. Il s'agit de développer un réseau de stations d'avitaillement au GNV, pour lesquelles le SIGEIF sera le maître d'ouvrage et dont l'exploitation fera l'objet d'une délégation de service public.

Bien évidemment, le transfert de cette compétence au SIGEIF n'engage en rien la commune en ce qui concerne l'implantation d'une station sur son propre territoire ; il permet simplement au Syndicat d'énergie d'engager études et travaux en vue du développement d'un réseau francilien de stations qui seront implantées dans des communes candidates.

Mme FOUCAULT : C'est une solution intéressante à terme parce que son coût de revient et l'autonomie des véhicules, particulièrement pour les usages intensifs tels que les utilitaires et les véhicules lourds, bennes à ordures, camions mais aussi véhicules utilitaires pour les artisans, sont très appréciés car ils ne sont pas obligés comme pour l'électrique de perdre une heure à recharger leurs véhicules.

Enfin il existe localement une production de gaz naturel injecté sur le réseau, ce ne sont pas des citernes, c'est un réseau ; des études sont faites pour que la méthanisation des déchets aille directement pour ce gaz de GNV qui serait donc récupéré pour les gens qui travaillent en Ile-de-France. Le SIGEIF a signé un accord avec la Ville de Paris et la Poste pour avoir des personnes qui s'engagent à lancer le GNV. Mais il faut que le nombre de véhicules augmente parce que c'est quelque chose qui marche très bien en Espagne, en Suède et ailleurs, sauf en France puisque les choix de l'État n'étaient pas ceux-là. Donc c'est pour cela qu'il faut créer des stations d'avitaillement public.

Pour répondre à cette problématique, le SIGEIF, la Ville de Paris, la Poste et GRDF ont, avec le soutien de la Région Île-de-France, constitué un partenariat pour amorcer la filière GNV dans la région parisienne. Le SIGEIF sera maître d'ouvrage et l'exploitation fera l'objet d'une délégation de service public.

Bien évidemment, le transfert de cette compétence n'oblige pas la ville à avoir sa station à Verrières-le-Buisson, une station fait à peu près 1000 mètres

carrés, c'est assez important parce qu'il y a des gros camions qui viennent notamment d'Italie et qui traversent le pays, plus des petits véhicules utilitaires. Cela va nous permettre de transférer cette compétence et de pouvoir créer une commission ad hoc avec le SIGEIF pour faire cette DSP et permettre à la ville de Paris de ne pas rouler qu'en électrique ou diesel ou essence. C'est une solution qui aura certainement un avenir puisque cela fonctionne ailleurs très bien. Cela peut être une solution pour remplacer le diesel.

M. le Maire : Pour apporter un petit éclairage sur ce dossier, vous aurez bien compris qu'il ne s'agit absolument pas d'organiser la présence d'une citerne ou d'un réseau de 1000 mètres carrés sur la commune pour inviter les camions espagnols à se rendre en Suède. Il s'agit tout simplement de donner la possibilité par notre vote au SIGEIF d'avoir un nombre de transferts de compétences qui permettent au SIGEIF de négocier parce qu'il aura la surface suffisante essentiellement pour l'heure avec la Ville de Paris, et donc de passer les contrats nécessaires avec les délégataires du service public. Voilà ce dont il s'agit.

Mme FOUCAULT : Ce n'est pas avec la Ville de Paris parce qu'elle n'a pas pour le moment de mètres carrés à donner, ce serait le port de Bonneuil-sur-Marne et peut-être la ville de Vanves limitrophe Paris, ce sont deux sites possibles d'avitaillement.

M. FOURNIER : Une question annexe : nous avons pris une délibération concernant le parc municipal, où en est-on aujourd'hui ?

M. le Maire : Depuis la question nous n'avons pas acquis de véhicules, donc il n'a pas bougé.

M. GRISSOLANGE : Je ne suis pas sûr de bien comprendre : la compétence appartient automatiquement à la ville de Verrières et elle fait un transfert au SIGEIF, sinon le SIGEIF ne peut pas agir, c'est bien cela ?

M. le Maire : Oui tu as parfaitement compris.

M. GRISSOLANGE : Donc on aurait la compétence pour créer chez nous une station-service de ce type ?

M. le Maire : Tout à fait.

M. GRISSOLANGE : Lorsque je lis : « le Syndicat Intercommunal SIGEIF, la Ville de Paris, la Poste et GRDF ont, avec le soutien de la Région Ile-de-France, constitué un partenariat... », il s'agit bien d'un partenariat public - privé ?

M. le Maire : Oui.

M. GRISSOLANGE : Si on lit entre les lignes, on voit que le public s'engage en mettant de l'argent dans l'affaire...

Mme FOUCAULT : Ou des terrains, et il faut savoir qu'en fait le porteur du projet est le SIGEIF puisque c'est lui qui va faire un prêt de 1 M€ par station, il va emprunter et il va se rembourser sur les ventes. Le porteur du projet est le SIGEIF parce que les organismes seuls ne veulent pas ou ne peuvent pas porter le projet.

M. le Maire : D'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents représentés.)

- Fixation d'une caution et d'un tarif pour les « bips » de la rue d'Estienne d'Orves.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

(Lecture du rapport de présentation.)

Suite aux travaux de réhabilitation qualitative du centre ville, des bornes amovibles ont été mises en place rue de Paron et rue d'Estienne d'Orves, entre la rue de l'Ancienne Poste et la rue de l'Eglise.

Les bornes rue de Paron sont activées les matinées des séances de marché. Quant à celles de la rue d'Estienne d'Orves, elles sont remontées chaque samedi à 7h00 jusqu'au dimanche 13h00 ainsi que le mercredi matin.

Pour permettre aux riverains d'accéder à leur habitation et aux commerçants d'être livrés, un « bip » leur a été mis à disposition afin de manœuvrer les bornes escamotables situées rue d'Estienne d'Orves.

Pour l'obtention d'un « bip », il est proposé les tarifs suivants :

- 50 € pour la caution,
- 36 € pour l'obtention d'un « bip » supplémentaire.

L'obtention d'un « bip » supplémentaire se fera exclusivement par demande écrite et sur présentation d'un justificatif de domicile.

M. ZAKARIAN : Juste une remarque formelle, la phrase n'est peut-être pas à retenir comme elle est marquée, mais à retenir comme suit : « l'obtention d'un bip se fera exclusivement par demande écrite et sur présentation d'un justificatif de domicile », ce n'est pas forcément un bip supplémentaire.

M. le Maire : Oui, tout à fait.

M. FOURNIER : Une question annexe suite à la fin des travaux qui ont été faits par la commune : avez-vous le total des travaux à l'heure actuelle sur les aménagements qui ont été faits en centre-ville ?

Et je voudrais savoir où en est le Passage du Village, qu'est-ce que vous comptez entreprendre ? Et je voudrais savoir aussi, puisqu'il y a eu des réunions avec les commerçants du centre-ville, où en était leur demande d'indemnisation ?

M. le Maire : Ce ne sont pas franchement des questions liées aux bips, donc je pourrais balayer cela d'un revers de main en disant : pas de questions écrites, pas d'ordre du jour qui traite de ces questions et donc on verra cela la prochaine fois, mais je vais prendre plaisir à y répondre.

Concernant les travaux, il est encore trop tôt pour pouvoir faire les plus-values et les moins-values puisque les travaux ne sont pas achevés. A priori on devrait être dans le bloc initialement annoncé de 1,7 M€ pour l'ensemble des travaux réalisés, mais je ne peux pas aujourd'hui dire très précisément où l'on se situe. Toutes les informations qui sont en ma possession montrent qu'on suit tout à fait l'enveloppe initiale.

En ce qui concerne la deuxième question qui était en rapport avec le Passage : les notaires travaillent d'arrache-pied pour que nous finalisions les actes puisque nous avons recueilli l'avis favorable de tous les vendeurs. Maintenant vous connaissez tout aussi bien que moi ce Passage, il y a des divisions en volume à réaliser et les notaires détestent cela, ça leur demande beaucoup de temps et comme ils vont être rémunérés pour un fifrelin puisque la vente se fait à l'euro symbolique, ils ne sont pas forcément pressés de le faire.

En tout cas notre ambition est d'attaquer ces travaux lors de la prochaine période estivale pour achever une continuité territoriale entre l'espace Honoré d'Estienne d'Orves et la rue de Paron et l'ensemble du cheminement de Paron de façon qu'ils soient de la même facture que l'est l'espace public aujourd'hui dans le domaine public de la commune.

Enfin, sur l'hypothétique demande d'indemnisation, pour l'instant, cela vous fera peut-être sourire, je n'en ai reçu qu'une d'un particulier qui n'est pas un commerçant, c'est la seule que j'ai reçue. Donc j'entends des bruissements comme tout le monde, j'ai reçu à plusieurs reprises plusieurs commerçants pour leur dire quelque chose de très clair : c'est qu'il est impossible à notre collectivité d'indemniser individuellement untel ou untel parce que nous n'en avons tout simplement pas le pouvoir, et le percepteur aurait sitôt fait de rejeter le mandat de paiement que nous pourrions formuler auprès de l'un ou de l'autre. Je leur ai dit que c'était une démarche collective qu'il fallait qu'ils entreprennent sur la base de données extrêmement claires, identiques pour chacun des commerces, à savoir qu'il fallait se projeter sur au moins une, voire deux années antérieures, mais c'est à eux de le dire ; et qu'il fallait regarder aussi l'évolution du chiffre d'affaires sur les derniers mois. Il ne s'agit pas simplement de comparer les mois de juillet et août de l'année 2014 et de l'année 2013 parce qu'un commerce qui serait en perte de vitesse dans les six derniers mois aurait beau jeu de nous faire savoir qu'il faudrait l'indemniser.

En tout état de cause, c'est un dispositif qui doit être identique pour chacun des commerces. Si je suis saisi d'une telle demande, bien évidemment les services l'examineront et nous aurons éventuellement à en débattre, mais je voudrais juste rappeler que l'investissement qui a été réalisé par le contribuable Verriérois permet à l'immense majorité, c'est-à-dire tous sauf un, d'être aux normes handicapées et donc de leur avoir fait faire de substantielles économies, il est donc logique que chacun supporte sa quote-part. Les Verriérois ne peuvent pas payer deux fois : une fois pour leur mise en conformité et une deuxième fois pour leur manque à gagner. Parce que leur mise en conformité, ils ont une obligation de la réaliser, et en l'occurrence j'ai souvent cité cet exemple, ce n'est pas l'exploitant actuel qui était en place : la mise en place de l'accessibilité pour la boucherie avait coûté 18 000 €, c'est aussi à mettre en regard des dépenses qui auraient été de toute façon obligatoires à effectuer, et vous connaissez la date à laquelle les Ad'Ap devaient être rendues, c'était le 27 septembre, c'est-à-dire hier, ceux qui s'y sont pris un peu plus tôt ont déjà reçu des avis de la préfecture et des avis de conformité des travaux qui ont été réalisés, donc ils n'ont rien à dépenser. Les

travaux qu'on a réalisés peuvent permettre d'économiser jusqu'à 168 000 € par plate-forme.

Tout cela devra s'examiner à l'aune de l'ensemble des réalisations mais je ne crois pas qu'il y ait un seul courrier dans cette maison qui n'ait pas reçu réponse. Donc tout courrier que je recevrai aura bien évidemment une réponse, voilà ce que je peux dire sur ce sujet.

Mais je propose qu'on en revienne à notre ordre du jour et qu'on délibère sur les bips. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. HULIN : J'avais une question sur l'heure à partir de laquelle les bornes sont descendues le dimanche, 13h. C'est du samedi 7h jusqu'à dimanche 13h, pourquoi pas jusqu'au dimanche 17h ou 18h ?

M. le Maire : C'est simplement que nous sommes dans une période d'observation, et je l'ai dit dès le début de ce projet lors de la réunion publique, lors de différentes publications, nous aurons à faire un bilan des conséquences de ceci sur la vie de notre centre-ville. Je préfère dire qu'on ne va pas braquer tout le monde et les commerçants en particulier qui eux aussi, une fois qu'ils ont fermé leurs étals, ont beaucoup de choses à faire pour ranger, débarrasser, aller s'approvisionner, et donc il nous semblait que dans un premier temps, laisser le dimanche après-midi de nouveau à la circulation serait moins perturbant pour la vie des Verriérois. Maintenant je crois, et toutes les expériences le montrent, que cela va dans le bon sens. Les chiffres d'affaires des commerçants vont de l'avant, se redressent après la mise en place de telles circulations à priorité piétonne. Donc je pense qu'il nous sera plus facile de convaincre les uns et les autres, en tout cas dans les tout premiers sondages - et vous imaginez bien que je passe beaucoup de temps dans la rue d'Estienne d'Orves - l'accueil que nous recevons de la part de nombreux commerçants, et plus encore des riverains, est absolument excellent.

M. FOURNIER : Je suis désolé mais je n'ai pas du tout le même son de cloche aussi bien au niveau des riverains que des commerçants. Il y a quand même beaucoup de questions qui se posent aujourd'hui par rapport aux questions du stationnement, questions qui sont légitimes d'une part ; et d'autre part tirer un premier bilan sur le chiffre d'affaires après deux semaines d'expérience, je pense que c'est un peu avancé.

M. le Maire : On ne va pas faire le Conseil municipal là-dessus, vous pourrez poser des questions écrites qui permettront le débat plus avant. Moi, les retours que j'ai de la part des gens qui viennent nous voir, c'est une satisfaction et on a reçu de nombreuses lettres. C'est assez rare de recevoir des lettres de satisfaction.

Quant au problème de chiffre d'affaires, on me dit qu'il y a un problème de chiffre d'affaires, je ne vais pas dire ici ce soir publiquement que je suis persuadé qu'ils ont fait de meilleurs chiffres pendant les travaux, il faudrait vraiment être un âne, mais il faut aussi regarder l'ensemble des chiffres d'affaires de l'ensemble des commerces de Verrières pendant la même période, que ce soit aux Prés Hauts ou que ce soit sur le boulevard du Maréchal Foch, il faut les comparer, et en l'occurrence ils étaient en baisse

voire en très forte baisse, jusqu'à moins 15% pour des commerces qui étaient le long du boulevard du Maréchal Foch.

Après cela, ce qui m'intéresse beaucoup, c'est de voir l'écart entre ces 15% et ce qu'il y aura réellement rue de Paron et rue d'Estienne d'Orves en plein centre ville. Mais que certains ne soient pas contents, je peux le comprendre. Ceci étant, réaliser des travaux aussi vastes pendant une période aussi courte et avec un résultat aussi beau, ce n'est pas fréquent.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE ENVIRONNEMENT

- Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour la création d'un jardin maraîcher dans le parc de la Maison Didier.

(Rapporteur : Monsieur TREBULLE)

(Lecture du rapport de présentation).

La commune de Verrières-le-Buisson est intéressée par l'expérience de l'association « les Vert-Buissonneurs » de créer un jardin maraîcher où seront expérimentées les techniques de la permaculture (culture sur butte, couches chaudes, en carré jardin-mandala, mulching, forêt comestible...) et l'ensemble des techniques efficaces de l'agro-écologie de manière à tester et à suivre les étapes nécessaires à une telle mise en place, puis d'en évaluer le modèle économique en milieu urbain. Cette réalisation permettrait également de sensibiliser, d'informer, de transmettre et d'échanger avec les Verriérois sur le thème de l'écologie citadine, de la permaculture et de la production alimentaire en milieu urbain.

La commune de Verrières-le-Buisson est intéressée par cette expérience qui s'inscrit dans le prolongement des Assises du Développement Durable et dans la mise en œuvre de sa politique de protection de l'environnement. Le projet d'exploitation maraîchère en permaculture sera un complément harmonieux avec l'école d'apiculture qui occupe déjà partiellement le parc de la maison Didier.

Les membres de la commission Environnement, réunis le 8 juillet 2015, ont émis un avis favorable.

M. TREBULLE : L'intérêt du projet est tout à fait facile à soutenir puisqu'il s'agit précisément d'expérimenter des modes de cultures maraîchères qui sont tout à fait en phase avec les préoccupations contemporaines, et il y a là à la fois une œuvre exploratoire sur Verrières, une œuvre pédagogique puisque l'association prend un certain nombre d'engagements en contrepartie de la mise à disposition de ces parcelles et notamment organise des visites et des animations auprès des Verriérois et des écoles, dans une certaine complémentarité avec la présence dans le parc de la Maison Didier du Rucher de Verrières, et avec aussi une utilisation de cette parcelle qui à l'heure actuelle n'est pas d'une utilisation évidente si ce n'est comme réserve de lieux de vivacité précieuse et à laquelle nous sommes tous extrêmement attachés.

M. le Maire : C'est un projet que j'ai salué, j'ai reçu de façon séparée les membres de cette association des Verts Buissonniers en leur demandant de se regrouper pour ne pas avoir des individus en face de nous, ce qu'ils ont très bien fait, leur projet est solide et je trouve que c'est bon pour Verrières que d'avoir de nouvelles pratiques maraîchères. Cela pourra aussi essaimer au sein des Jardins de Vedrarias et de l'ensemble des jardins familiaux ouverts comme ils souhaitent l'être auprès de l'ensemble des possesseurs de jardins dans Verrières, et cela pourra donner des idées à d'autres. La Coccinelle Verte s'intéresse aussi à cela, je trouve que c'est très bien que cette parcelle soit mieux utilisée qu'elle ne l'est actuellement, et René Vicogne est leur plus proche voisin et ravi de les voir arriver. Des questions ?

M. PEPERS : J'ai des questions de sémantique parce qu'on parle d'école d'apiculture mais une école d'apiculture, c'est un endroit géré par un apiculteur qui apprend l'apiculture à de futurs apiculteurs. Là je pense qu'il s'agit d'un endroit où des écoles, des classes visitent le local...

M. le Maire : Tu as raison, il s'agit d'un rucher pédagogique.

M. PEPERS : Oui, je préfère. Par ailleurs, dans l'article 3, on a à nouveau la mention « école d'apiculture » ; et dans les obligations de l'association on a aussi « cohabiter avec le rucher de Verrières ». Alors le rucher de Verrières-le-Buisson est une association, si c'est une association il faut mettre une majuscule à Rucher, ou une majuscule à « le », Le Rucher, a priori, est une association puisque René Vicogne a un stand à la fête des associations.

M. le Maire : Oui, il est sous forme associative absolument. Et donc d'accord pour le « R » de Rucher. Y-a-t-il d'autres remarques, de sémantique ou non ?

M. GRISSOLANGE : J'ai en partie été rassuré par des choses qui ont été dites mais néanmoins j'ai une petite inquiétude : à la manière dont c'est dit, c'est-à-dire « expérimenter des techniques de... » et on parle de « l'ensemble des techniques efficaces de l'agro écologie de manière à tester, suivre, etc... en milieu urbain », on pourrait avoir l'impression en lisant cela que cette association prépare sa propre transformation en autre chose, en une entreprise prestataire de services. Est-ce que c'est le cas ou non ? J'aimerais avoir une information là-dessus.

Cela dit je n'ai pas une peur affreuse mais je m'inquiète quand même un peu parce qu'une association qui dissimulerait une entreprise, cela me poserait un petit problème.

M. le Maire : Il est passé le temps où l'on pouvait avoir peur des entreprises, les entreprises sont une bonne chose...Je te taquine ! En l'occurrence j'ai exprès rappelé que c'étaient des individus qui n'étaient pas venus en ordre organisé et que j'avais fait se rencontrer. Ils n'avaient aucun projet commun qui puisse déboucher sur une entreprise. Maintenant je ne vais pas m'engager devant le conseil municipal pour dire que dans les 20 prochaines années, ils ne se seront pas constitués en entreprise.

Maintenant nous avons du conventionnement, nous sommes à même de regarder leurs comptes, nous en avons même l'obligation, donc s'il y avait la moindre dérive, au bout de trois ans il n'y aurait pas de reconduction de notre convention, c'est aussi simple que cela, et on pourrait même y mettre un terme

plus tôt puisque c'est reconductible. Donc oui, comme pour chaque association et je mettrais volontiers des guillemets pour certaines d'entre elles à Verrières, nous sommes particulièrement vigilants mais il faut savoir qu'il y a bien plus d'associations à Verrières qu'il n'y a de conventions passées avec les associations pour notamment une raison de similarité entre une activité commerciale et le couvert associatif pratiqué.

M. PEPERS : J'ai une inquiétude pour l'association car si j'ai bien lu à l'article 6.5, on dit que « l'association s'engage à fournir à la commune une copie de la déclaration des ruches au service vétérinaire », donc à la DDTT, mais normalement c'est René Vicogne qui doit fournir la déclaration, ce n'est pas l'association, à moins que l'association englobe l'activité de ruches ?

M. le Maire : Ils ont peut-être envie de mettre une ruche. S'ils ont envie d'avoir une ruche en terre à côté, ils ont le droit, mais il faudra qu'ils la déclarent.

M. TRÉBULLE : À ce moment-là, on peut faire une modification textuelle disant que « l'association s'engage également le cas échéant à fournir à la commune copie de la déclaration de ses ruches au service vétérinaire. »

M. PEPERS : D'accord.

M. le Maire : Sous cette réserve scripturale, je propose de voter.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Merci pour les Verts Buissonneurs.

- Convention de mise à disposition de deux poules pondeuses à des foyers volontaires sur la commune.

(Rapporteur : Monsieur TREBULLE)

M. TRÉBULLE : Après New York, Seattle, Chicago et Los Angeles, après Montréal, après Mouscron en Belgique, la mairie de Pincé dans la Sarthe a été la première à tenter l'expérience, puis l'expérience s'est étendue sur le territoire national, vinrent Colmar, Dax, Redon, Besançon, l'agglomération de Dieppe Maritime, Vence, Champonnat, Saint-Gilles Croix-de-Vie, Barsac en Gironde, Périgueux, Barbezieux en Charente, Neuvic, Saint-Astier, la communauté de communes du Pays de l'Or, près de Montpellier, Pierre-Bénite dans le Rhône, Agnac, la communauté des communes des Olonnes, la Roche sur Yon, Moustron (Var), Loches ; les syndicats également : le syndicat mixte pour l'élimination des ordures ménagères de Luçon, le SIRMOTOM de Montereau-Fault-Yonne.

En janvier 2013, plus près de nous, le SIVOM Vallée de l'Yerres et de Sénart à Varennes-Jarcy s'est livré à l'expérience d'une façon tout à fait fructueuse ; puis Saint-Prix et Moissy Cramayel, Mézière sur Seine (78), Crécy La Chapelle (Seine et Marne), Montereau-Fault-Yonne (Seine et Marne), plusieurs communes du plateau briard (Val de Marne).

Enfin, plus près de nous encore : Châtillon, et même Palaiseau où le bulletin municipal de septembre 2015 évoquait une initiative équivalente « l'adoption de poules, facilité par le SIOM qui fournit les volatiles, le poulailler étant à la charge des adoptants. »

Bref, vous l'avez compris, il s'agit de mettre Verrières à l'heure du Burkina, et dans la foulée de ce que fit l'association Zinado 2000, de distribuer des poules aux Verriérois.

C'est une opération qui pourrait sembler anecdotique mais qui est tout à fait riche de sens et d'ailleurs portée par le souhait de notre Maire. Cette initiative visant à distribuer dans un premier temps - mais le succès pourra venir - 40 poules à 20 familles, est une démarche qui est extrêmement intéressante et qui présente des vertus qui ne sont pas, je crois, suffisamment décrites dans la note de présentation car il me semble défendre une utilité tout à la fois :

- environnementale évidemment avec la diminution des déchets, une poule consommant jusqu'à 150 kilos de déchets - la mienne est fort gourmande,
- intérêt alimentaire aussi puisqu'il s'agit, au-delà du slogan, de transformer des déchets en œufs,
- intérêt pédagogique évidemment puisqu'ainsi les enfants des Verriérois découvriront que les œufs ne sont ni carrés ni nécessairement durs mais apparaissent bien parfois tièdes et quelquefois souillés après que la poule ait chanté,
- expérience humaine aussi évidemment puisque certains hommes deviennent plus humains au contact des bêtes ou se révèlent inexorablement bêtes au contact des animaux,
- intérêt social bien sûr et ce point est tout à fait important puisqu'il s'agira aussi de penser aux relations entre les différents Verriérois détenteurs de ces poules qui devront assurer une certaine sociabilité.
- et enfin un aspect spirituel puisque la dernière encyclique du Pape nous rappelle toute l'importance de ces éléments.

Alors bien sûr, vous me direz qu'il y a un risque que les poules à Verrières créent des troubles à l'ordre public et que leur chant puisse troubler les ébats Verriérois, et je voudrais à cet égard vous livrer en quelque sorte un cadeau de rentrée, un attendu de la Cour d'Appel de Riom du 7 septembre 1995, tous ceux qui ont fait des études de droit ont entendu certainement parler de cet arrêt de la Cour d'Appel de Riom dans le Massif central, qui dit ceci :

« Attendu que la poule est un animal anodin et stupide au point que nul n'est encore parvenu à le dresser, pas même un cirque chinois, que son voisinage comporte beaucoup de silence, quelques tendres gloussements et des caquètements qui vont du joyeux (ponte d'un œuf) au serein (dégustation d'un ver de terre) en passant par l'affolé (vue d'un renard), que ce paisible voisinage n'a jamais incommodé que ceux qui pour d'autres motifs nourrissent du courroux à l'égard des propriétaires de ces gallinacés, et que la Cour ne jugera pas que le bateau importune le marin, la farine le boulanger, le violon le chef d'orchestre, et la poule un habitant du lieu-dit la Rochette, village de Sallèdes, de 402 âmes, dans le département du Puy-de-Dôme.

Par ces motifs, statuant publiquement et contradictoirement, infirme le jugement, déboute le sieur R... de son action et le condamne aux dépens... ».

Vous aurez compris que les Verriérois, pas plus les habitants de Sallèdes, ne seront certainement incommodés par ces paisibles gallinacés.

À la délibération je rajouterai trois remarques : une remarque purement rédactionnelle : il me semble que les déchets alimentaires sont « fermentescibles » et non pas « fermentextibles » mais ceci sera une correction matérielle.

Deux remarques : la convention qui nous est présentée est une convention de prêt et par une erreur rédactionnelle il est prévu à l'article 5 dernier alinéa qu'en aucun cas les poules ne pourront être retournées à la commune, ce qui nous met dans une position un peu étrange d'un prêt qui n'en est pas un puisqu'on exclut toute restitution, or le prêt comme chacun sait est un contrat de restitution. Je propose donc qu'on modifie ce dernier alinéa en précisant qu'à l'issue de la convention « les poules pourront être données par la commune aux participants qui s'engagent à accepter ce transfert et à leur prodiguer les meilleurs soins ». L'idée n'est pas anecdotique puisque je vous rappelle que tant que c'est un prêt, il y a de la part de l'emprunteur une obligation de restitution et de restitution dans un état naturel, ce qui veut dire que le Verriérois qui s'amuserait avec la poule et qui s'en occuperait trop mal pourrait en rendre des comptes et devrait la restituer tout de même, c'est le premier point.

Deuxième point rédactionnel : je souhaiterais que nous ajoutions un dernier alinéa à cet article 5 au titre de la responsabilité rappelant que « les poules concernées par la présente convention sont des animaux domestiques protégés comme tels par le droit français et notamment les articles 521.1 du code pénal, R 653.1, 654 -1 et 655-1 du même code » qui sont des dispositions qu'il est évidemment inutile de rappeler mais qui prémunissent tout de même contre tout mauvais traitement infligé aux animaux domestiques, sévices et autres mauvais comportements à destination de paisibles gallinacés.

J'ajouterai à titre personnel, et c'est un message d'amour adressé à ma poule, que j'ai découvert depuis qu'elle orne mon jardin la noblesse de cet animal qui est aussi notre symbole national. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Maire : Merci beaucoup pour cette présentation particulièrement laudative de cette initiative. En l'occurrence, oui je crois que ceci participe de la diminution des déchets, les autres aspects ne sont pas à écarter mais j'ai pu en concevoir le projet es-qualité de vice-président à la communauté des Hauts-de-Bièvre avec cet engagement que nous avons pris auprès de l'ADEME de diminuer de 7% l'ensemble de nos volumes de déchets. Donc ceci peut y participer, il y a des expériences qui ont été rapportées qui fonctionnent et qui fonctionnent bien avec de nouvelles familles qui se mettent dans le dispositif, et donc je me suis dit que c'était intéressant de le lancer sur notre commune. Est-ce qu'il y a des questions à propos des gallinacés ?

M. HULIN : Soutien total à cette initiative et je suis un peu jaloux parce que je crois que je ne vais pas pouvoir en avoir chez moi, les négociations familiales sont mal entamées... (Rires)

En commission Environnement on n'avait pas regardé la convention et je découvre que les gens qui auront des poules devront faire pour la commune un tableau de suivi de l'opération. J'imagine que c'est pour suivre les déchets, les productions d'œufs, la santé de l'animal, est-ce que cela ne va pas être quelque chose d'un peu compliqué ?

M. le Maire : Ce que nous voulons dire, c'est que toutes les bonnes décisions s'évaluent, il s'agit d'avoir quelques éléments chiffrés nous permettant de savoir si les poules vont bien, si elles ont bien été acceptées dans les familles, si elles mangent, et combien en gros elles arrivent à éviter de la poubelle en termes de déchets. Ce sont des choses assez simples qui ne vont pas demander de remplir les tableaux de suivi tous les jours.

M. HULIN : J'avais la même remarque que François-Guy TREBULLE sur le fait que les poules ne pouvaient pas être retournées à la commune, cela me paraissait en effet un peu compliqué.

Et puis quelque chose que j'ai déjà dit en commission, ce n'est pas vraiment une question mais qui est peut-être une continuité de tout cela. On peut peut-être imaginer cela dans des collectifs, dans des résidences, j'avais proposé cela au Clos quand j'y étais mais cela n'avait pas particulièrement bien marché ; de même dans les écoles ou dans les centres de loisirs. Je sais que cela pose des questions pratiques mais cela me paraîtrait une bonne chose.

M. le Maire : À chaque heure suffit sa peine. En l'occurrence passons à la première étape, regardons comment cela fonctionne et après cela on sera en droit d'explorer d'autres champs, et ceux que tu évoques sont parfaitement compréhensibles ; ceci étant ils se heurtent à certains problèmes comme les deux mois de vacances dans les écoles, les gardiens absents pendant l'été, etc.

M. FOURNIER : J'avais les mêmes questions que celles de Vincent HULIN.

M. GRISSOLANGE : Il n'y a pas que les écoles qui partent en vacances à Verrières, Verrières est assez vide l'été, mais je suis pour cette initiative, on verra bien si cela marche. Cela dit, si une poule consomme 150 kilos de déchets alimentaires par an, elle produit aussi des déchets, ce n'est sans doute pas chiffrable mais... Ma question est sérieuse, je suis sûr que l'on peut résoudre le problème mais c'est un problème.

Par ailleurs sur la question de l'attribution, j'ai compris grâce à l'intervention brillante de François-Guy que ce n'était pas deux poules en tout mais deux poules par foyer. Dans la délibération ce n'est pas clair, on pouvait penser qu'on mettrait tous les habitants en concurrence et que le meilleur aurait deux poules, mais je comprends que ce n'est pas cela.

M. TRÉBULLE : Sur les déjections des poules, ce n'est pas du tout un problème mais c'est pour cela aussi qu'on demande un peu de jardin, un minimum de jardin, cela fournit en fait un engrais naturel tout à fait remarquable et il y a à peu près 0% de perte. Ce n'est pas un problème en soi, ce ne sont pas des déchets qui posent des problèmes dès lors qu'on a un jardin d'une taille suffisante pour éviter des nuisances olfactives trop importantes parce qu'effectivement il y a un risque que ce soit un peu incommodant, mais ce ne sont pas des productions industrielles.

M. le Maire : On a pris soin dans le petit questionnaire qu'on a diffusé aux familles intéressées de poser les bonnes questions pour s'assurer que les conditions étaient requises pour que les poules puissent avoir un plumage bien lisse et soyeux comme toute poule vivant bien.

D'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Signature de la « Charte d'engagement pour l'entretien des espaces publics 2015 – 2020 » avec le SIAVB dans le cadre de l'opération « Phyt'Eau Bièvre ».

(Rapporteur : Madame DELBECQ)

(Lecture du rapport de présentation)

La signature de cette charte d'engagement pour l'entretien des espaces publics 2015 -2020 avec le SIAVB marque la volonté communale d'intégrer l'opération « Phyt'Eau Bièvre » menée par ce syndicat sur le territoire de Verrières-le-Buisson.

Le SIAVB demande à l'ensemble des communes membres de s'engager dans une démarche de réduction de l'utilisation de pesticides, ce qui correspond pleinement aux engagements environnementaux communaux qui ambitionnent la reconquête de la qualité de l'eau de la Bièvre et de ses affluents.

Pour rappel, la commune applique cette politique depuis plusieurs années et tend, maintenant, vers le zéro phytosanitaire.

Verrières-le-Buisson bénéficie d'un cadre naturel d'exception et se caractérise par l'existence de plusieurs sites présentant de grandes richesses biologiques. C'est pourquoi depuis plusieurs années, la commune renforce sa démarche de préservation de sa qualité environnementale et souhaite se montrer exemplaire dans ce domaine.

Les membres de la commission Environnement qui se sont réunis le 8 juillet 2015 ont donné un avis favorable à la signature de cette Charte d'engagement pour l'entretien des espaces publics 2015 - 2020 avec le SIAVB.

Mme DELBECQ : Je voudrais insister sur trois points et trois objectifs particuliers qui sous-tendent la signature par la ville de cette charte :

- le premier objectif que l'on peut aisément partager est celui de la préservation de la ressource en eau, cela s'inscrit à la fois dans les objectifs de la directive cadre européenne sur la préservation de la qualité des eaux tant superficielles que souterraines,

- le deuxième axe qui est travaillé dans le même sens est celui du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée de la Bièvre,

- et puis je veux préciser que depuis plusieurs années, tant à l'échelle du Syndicat Intercommunal que de la ville de Verrières-le-Buisson, nous avons mis en place des opérations « zéro phyto » pour l'entretien des espaces publics.

Avec la signature de cette charte, nous allons pouvoir bénéficier de l'expertise technique du SIAVB qui va nous accompagner sur l'ensemble du processus et en particulier former des personnels municipaux pour le bon entretien des espaces publics.

Et enfin, ça nous permettra également, dans le cadre des différents conventionnements que le SIAVB a signés avec les partenaires institutionnels que sont l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil Départemental et le Conseil Régional, d'obtenir des subventions, en particulier pour l'acquisition de matériels se substituant à l'emploi des produits phytosanitaires.

M. le Maire : Je demanderai juste un petit amendement rédactionnel à la délibération dans la conclusion de cette dernière : c'est d'autoriser Madame la première adjointe à signer la convention au nom de la ville de Verrières parce qu'étant président, je ne vais pas signer deux fois côte à côte, cela ne me paraîtrait pas bien.

Vous connaissez bien cette opération phyto, il y a désormais des gradations, il y a un chemin à parcourir pour être exemplaire en la matière et ce n'est pas facile à faire comprendre à nos concitoyens, je ne vous cache pas que la présence d'herbes folles ou décrites comme telles dans l'espace public n'est pas toujours très bien perçue.

Pas de questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE SOCIAL

- Convention de partenariat entre la ville de Verrières-le-Buisson et le club du Bel-Age.

(Rapporteur : Madame ROQUAIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Le Club du Bel Age est une association qui propose un programme d'activités au profit des retraités de la commune. Ces locaux sont situés au 2^{ème} étage de la villa Sainte-Christine.

Afin de formaliser un partenariat entre la commune de Verrières-le-Buisson et le Club du Bel Age, il convient d'élaborer une convention de partenariat qui détermine l'objet de la convention, les engagements de l'association, les conditions d'attribution et de versement d'une subvention annuelle, les modalités de contrôle ainsi que les possibilités de résiliation et de recours.

La commission sociale en date du 22 juin 2015 a donné un avis favorable sur ce dossier.

M. TRÉBULLE : Quelques demandes d'amendements rédactionnels :

- à l'article 3 du projet de la convention présentée, dernier alinéa, il y a une impropriété d'expression puisqu'il est question de « l'utilisation de la subvention... », or cet article n'est pas relatif à une subvention, en conséquence je vous proposerai qu'on le rédige de la manière suivante : « L'utilisation par l'association des locaux visés aux présentes à des fins autres que celles définies par ce présent article entraîne la résiliation de plein

droit de la convention sans mise en œuvre du préavis mentionné à l'article 10.1 ». Ce n'est évidemment pas « le remboursement de la subvention »,

- deuxième point : à l'article 4, il peut y avoir une ambiguïté sur une espèce de droit acquis à une association qui serait évidemment tout à fait impossible. Je vous propose de re-rédiger et d'inscrire à l'article 4 : « modalités de mise à disposition » et non pas « attribution d'une subvention »,

- la rédaction dudit article 4 en serait inchangée jusqu'au dernier paragraphe qu'il s'agirait tout simplement de supprimer puisque la ville ne peut pas s'engager à verser à une quelconque association une subvention, même à définir par le Conseil municipal, et les alinéas subséquents sont donc sans objet. L'association du club du Bel Age a tout à fait vocation à déposer des dossiers, des demandes de subventions qui seront évidemment examinées avec bienveillance comme pour toutes les associations Verriéroises, mais il n'y a pas de droit acquis qu'on peut leur octroyer en ce sens.

Voilà les remarques que je voulais formuler sur cette proposition.

M. le Maire : Merci, est-ce qu'il y a des questions ?

M. FOURNIER : Une question sur l'article 9 au niveau de la communication : « L'association s'engage à mentionner la participation de la ville, notamment lors des relations avec les médias... », Il me semble que c'est un peu contraignant, - le terme « contraignant » n'est peut-être pas très bon mais c'est l'idée -, à certaines périodes.... je livre cela à votre sagacité.

M. GRISSOLANGE : C'est-à-dire que communication pourrait vouloir dire propagande, entre autre.

M. FOURNIER : Voilà, je n'avais osé le dire comme cela.

M. TRÉBULLE : Non, il est question de la ville.

M. le Maire : Le Département le demande, la Région le demande, les subventions de l'État l'imposent, et si un jour le Club du Bel Age organise un bal où que sais-je, un repas ou un super loto dans nos locaux, il est normal d'indiquer que c'est en partenariat avec la ville qui met juste à disposition nos locaux pour l'organisation de la manifestation mentionnée. C'est tout ce que l'on veut dire et c'est ce qui se pratique avec toutes les associations de Verrières d'ailleurs.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Une réflexion sur le problème de l'assurance, c'est un problème qui se pose aussi à nous et à toutes les associations. Ma question est : est-ce qu'il n'y a pas un moyen qu'il y ait l'assurance de la mairie ? Parce qu'à chaque fois, chaque association doit apporter son assurance alors que chacun a son assurance de responsabilité civile ? Il y a l'assurance de responsabilité civile individuelle, l'assurance de la mairie puisque la mairie est assurée pour ses locaux, je suppose ?

M. TRÉBULLE : Ce n'est pas la même assurance en réalité. En tant que personne morale - et c'est pour cela que l'on ne veut traiter qu'avec les personnes morales associatives et qu'on ne veut plus de particuliers disant : je suis le cousin de l'oncle à Jojo, etc - la personne morale association doit avoir une assurance pour ses diverses activités qui couvre l'emploi des locaux et les dégradations qui peuvent être faites dans les locaux. Mais ce n'est pas la même chose, c'est comme quand on loue un parking, le propriétaire est

assuré pour certains troubles mais le preneur doit aussi être assuré. On ne fait pas payer mais en revanche on veut qu'il y ait une assurance si jamais il y avait un problème, évidemment on ne va pas aller secouer l'association mais ce serait leur assureur.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Cela entraîne des coûts importants aussi pour les associations. Une association n'a pas forcément beaucoup d'argent...

M. TRÉBULLE : Oui mais il faut voir l'avantage qu'on leur procure. Et c'est vrai pour toutes les associations quelles qu'elles soient, le principe est que le preneur a son assurance qui couvre les dégradations qui sont de son fait. On les accompagne mais il y a un moment où il faut que tout le monde s'assure.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Ce n'était pas une critique contre la mairie, c'était simplement pour dire que le système veut que l'on paie trois fois une assurance.

M. le Maire : Non, chacun a sa part de responsabilités, j'entends la logique de ton intervention qui consiste à dire : est-ce que ce ne serait pas plus malin pour avoir des prix que la ville de Verrières prenne en charge toutes les assurances ? Non parce que ce serait de la gestion de fait. On s'immisce dans la gestion de chacune des associations, ce que l'on n'a absolument pas le droit de faire. Et si les compagnies d'assurances se retrouvaient à ne pas se mettre d'accord, c'est la mairie qui serait recherchée, donc on ne peut même pas assurer cela.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. Le Maire : 11 délibérations, 11 unanimités, c'est bien !

Questions écrites

M. le Maire : Nous avons reçu quatre questions écrites, je vais demander à Réussir Ensemble d'abord, et ensuite à Verrières Ville Ouverte de bien vouloir nous donner communication de leurs questions écrites sur la problématique des réfugiés.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : « Monsieur le Maire, plus de 600 maires, de tous les horizons, se sont réunis dès le 12 septembre autour du ministre de l'Intérieur pour faire des propositions et coordonner les efforts de chacun en faveur de l'accueil des réfugiés. Il est en effet essentiel de manifester la solidarité de la Nation et, dans le même temps, d'organiser au mieux cet accueil qui ne saurait être improvisé.

A Verrières comme ailleurs, de nombreuses bonnes volontés se sont déjà manifestées. Pouvez-vous nous indiquer ce que la municipalité a prévu pour y répondre, notamment en liaison avec les associations, ainsi que les conditions dans lesquelles il est envisagé d'informer la population ? »

M. GRISSOLANGE : « Comme chacun le sait, de nombreux réfugiés venant notamment du Proche-Orient sont ou vont être accueillis dans l'Union Européenne, dont sans doute plusieurs dizaines de milliers en France. Dans notre département, le diocèse et diverses associations de solidarité ont pris des initiatives pour organiser cet accueil.

Pouvez-vous dire à notre Conseil et au public comment la Ville de Verrières entend s'inscrire dans cette solidarité ? »

M. le Maire : Voici ma réponse : « Madame, Messieurs les Conseillers Municipaux, avant toute chose je tenais à rappeler que la « *prise en charge de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile est une responsabilité qui incombe à l'Etat* » ainsi que le rappelle la brochure qui nous a été communiquée par le Ministère de l'Intérieur le 12 septembre dernier.

Toutefois, comme tout le monde, ou presque, en tout cas comme tous ceux qui sont dans cette enceinte aujourd'hui, j'ai été, nous avons été, profondément touchés par cet afflux de gens déracinés, chassés de leur pays pour ce qu'ils sont ou ce qu'ils croient, afflux qui m'a rappelé cette grande vague d'immigration que nous avons connue dans les années 1970, celle des *Boat People*.

Comme nous avons accueilli en son temps des réfugiés vietnamiens, il va de soi que nous nous sommes immédiatement positionnés, avant même que l'Etat ne nous le demande, oralement puis par écrit auprès de M. le Préfet délégué pour l'égalité des chances, afin d'accueillir une famille qui devrait être logée sur le patrimoine communal car je ne voulais pas non plus ce faisant perturber l'ordre des listes d'attribution des logements sociaux sur Verrières.

Cet accueil étant prévu pour s'étaler sur deux années, j'attends désormais un retour des services de l'Etat, étant précisé que nous sommes, pour notre part, prêts à accueillir cette famille dès demain si nécessaire.

Enfin pour terminer, concernant l'information des Verriérois, ce point est abordé dans l'éditorial du prochain journal municipal paraissant en octobre, et je m'en tiendrai sûrement à cela car faire de la communication sur l'humanitaire n'est pas ma tasse de thé.

Je préfère en effet agir... »

Voilà pour cette réponse aux deux questions écrites. Dominique GRISSOLANGE en a deux autres.

M. GRISSOLANGE : Ma deuxième question porte sur l'intercommunalité et plus spécifiquement sur Le Colombier :

« Monsieur le Maire, votre éditorial dans le Mensuel de septembre a informé les Verriérois de la situation de leur ville qui doit quitter la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre pour intégrer une intercommunalité encore non constituée.

Des Verriérois ont été informés que cette situation va interrompre les travaux au Colombier.

Pouvez-vous ce soir donner à notre Conseil et au public les informations dont vous disposez sur les perspectives intercommunales pour Verrières, ainsi que sur ce qu'il advient du projet de rénovation du Colombier ? ».

Vous remerciant de votre attention... »

M. le Maire : Voici ma réponse :

« Monsieur le Conseiller municipal, effectivement et ainsi que vous le rappelez, la commune de Verrières-le-Buisson devrait intégrer au 1^{er} janvier 2016 la communauté de Paris-Saclay.

Je ne reviendrai pas sur cette histoire au long cours qui a vu un Ministre de la République ne pas respecter un engagement écrit, mais sachez que j'emploie le conditionnel à dessein car nous avons bien entendu déposé les recours

idoines, notamment via le truchement d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité, ce afin de faire respecter les droits les plus élémentaires de notre Conseil municipal, et plus généralement des Verriérois.

Effectivement la question que vous posez mérite bien de l'être, et je me permettrai même de l'étendre à l'ensemble des compétences transférées aux Hauts-de-Bièvre. En effet, outre Le Colombier, quid de l'assainissement ? Quid du Paladin ? Quid du ramassage des ordures ménagères ? Quid du Conservatoire ? Etc...

Je pose cette question d'autant plus librement qu'à ce jour, Monsieur le Préfet de l'Essonne n'a toujours pas pris son arrêté de création (pourtant prévu au 1^{er} septembre) de la nouvelle structure PARIS-SACLAY, arrêté qui doit justement lister les compétences de ladite structure.

Toutefois, je vous rassure, depuis le vote de la loi NOTRe le 16 juillet dernier, je me suis immédiatement mis en contact avec les Présidents d'Europ'Essonne et de la CAPS. Je les ai depuis rencontrés à plusieurs reprises, j'ai participé à la conférence des maires, de même que des conseillers municipaux de la majorité ont assisté aux différentes réunions des groupes de travail qui se sont depuis lors tenues.

De façon plus générale, je puis vous assurer que tous, élus comme fonctionnaires, travaillent d'arrache-pied pour trouver des solutions techniques, juridiques et financières permettant d'assurer une continuité du service public indolore pour les Verriérois.

Je ne vous cacherai pas qu'il s'agit d'un travail extrêmement lourd, tant les complications juridiques sont importantes, travail d'autant plus lourd qu'il me conduit à être bipolaire car il me faut aussi assister aux réunions des Hauts-de-Bièvre pour organiser les modalités d'une éventuelle sortie de la commune. J'ajouterai pour terminer être à la fois atterré et en colère contre cette situation qui met à mal 12 ans de travail en commun avec la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, travail qui portait ses fruits ainsi que vous avez pu le constater.

En période de simplification administrative, il faudra m'expliquer l'intérêt de cette décision qui ferait les délices d'Alfred JARRY. »

M. GRISSOLANGE : Je sais qu'il n'y a pas débat mais sur le Colombier ?

M. le Maire : On travaille d'arrache-pied. Nous passons à la troisième question...

M. GRISSOLANGE : Ma troisième question porte sur le projet de l'Hexagone : « Monsieur le Maire, un projet de réaménagement de l'espace dit l'Hexagone a été élaboré comme en témoigne le compte rendu de la commission Environnement du 8 juillet dernier. Une réunion est proposée aux riverains au mois d'octobre.

Pour notre part, nous pensons qu'un tel projet mérite une réunion « toutes commissions » afin que l'ensemble des élus puissent donner leur avis avant la décision finale. L'ensemble des Verriérois devraient également être informés et consultés.

Pouvez-vous ce soir informer notre Conseil et le public sur ce projet ? »

M. le Maire : Voici ma réponse :

« Monsieur le Conseiller municipal, effectivement et ainsi que vous le rappelez, un projet de réaménagement de l'Hexagone a été élaboré, une réunion avec les riverains a été programmée pour le 14 octobre prochain. Cette décision fait suite aux courriers que j'ai reçus ou encore aux visites de riverains au cours de mes permanences.

Comme vous avez pu le constater, certains aménagements ont d'ailleurs été immédiatement réalisés en leur temps, notamment par la pose de pierres sans compter la sensibilisation de la police nationale qui a elle aussi agi en renforçant sa présence sur le secteur.

Toutefois, il nous a semblé collectivement nécessaire d'aller plus loin et c'est dans cet état d'esprit que nous avons, préalablement à la réunion du 14 octobre précitée, transmis le 28 juillet dernier un courrier à l'ensemble des riverains, accompagné d'un projet de plan d'aménagement pour recueillir en amont de cette réunion leur avis.

Je pense donc que la concertation, d'ailleurs non terminée à ce jour, a une nouvelle fois été exemplaire sur ce sujet, comme nous l'avons fait en son temps pour la rue de la Voie Verte, la rue Léon Maugé, ou encore la rue d'Estienne d'Orves.

Par contre, et ne vous en déplaît, je ne suis pas persuadé, loin s'en faut, que ce projet certes important mérite la convocation d'une réunion toutes commissions ou la consultation de la totalité des Verriérois, ce que nous n'avons d'ailleurs pas fait pour les opérations précitées.

Dans le même ordre d'idée, nous pourrions alors considérer que tous les sujets d'une commune devraient faire l'objet de telles convocations ou consultations, dans ce cas les commissions thématiques que nous avons créées en début de mandat n'auraient plus d'intérêt, pas plus qu'un Conseil municipal, ce que personne autour de cette table ne souhaite ».

Nous en avons terminé avec notre ordre du jour, avec les questions écrites, et avant de vous demander si vous avez des interrogations sur les décisions que j'ai été amené à prendre dans l'inter-conseil, je voudrais, ce qui n'est pas banal, sortir de notre ordre du jour pour vous faire une communication.

En effet, Martine SCHEIDECKER, ici présente, après un mandat complet passé avec nous puis depuis l'élection de mars 2014, m'a fait connaître son souhait, pour ne pas dire sa décision, de quitter ce Conseil municipal, non pas qu'il y ait une divergence dans la conduite des affaires publiques de la commune de Verrières entre elle et la majorité du Conseil, mais elle a d'autres projets de vie personnelle, elle arrive à un point où des choix doivent s'opérer, des choix qui ne se dérouleront pas forcément à Verrières, et donc elle a choisi de me remettre sa démission, que j'accepterai dès demain matin.

Je voudrais en votre nom à tous la remercier pour ses nombreuses contributions à la vie politique de Verrières, à la vie publique de Verrières, aux projets qu'elle a portés, aux projets qu'elle a défendus, et c'est avec une certaine émotion bien réelle que j'imagine ne plus te voir assise à cette place,

et ça me fait quelque chose comme probablement à chacune et chacun d'entre nous.

En tous les cas, Martine, merci à toi, et j'espère que nous aurons de nombreuses occasions de nous retrouver dans une vie plus civile que celle que nous partageons au sein de cette assemblée.

(Applaudissements)

**- Décisions prises pendant l'intersession.
(Pas de questions)**

- N°111 Convention entre la commune et l'UNCCAS (Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale) pour une formation prévue le 25 novembre 2015 pour un montant de 240 € TTC,
- N°112 Contrat de prestation entre la commune et le théâtre « T » pour une présentation d'un spectacle « Je nais Papier » au Moulin de Grais, 12 rue du Lavoir, le mercredi 25 novembre 2015 à 10h et à 16h pour un montant de 1 398,75 € TTC,
- N°113 Contrat de cession du droit d'exploitation pour un spectacle de contes « contes gaéliques » entre la commune et le Centre de Littérature Orale (CLIO) avec Monsieur Patrick CAUDAL, au Moulin de Grais, le samedi 21 novembre 2015 à 18h15 pour un montant de 567 € TTC,
- N°114 Contrat de cession du droit d'exploitation pour un spectacle de conte « Biviou raconte » entre la commune et la société TCHEKCHOUKA à la médiathèque André Malraux pour un montant de 600 €,
- N°115 Convention entre la commune et le centre de formation Saint-Honoré pour une formation le 10 octobre 2015 pour un montant de 860 € TTC,
- N°116 Contrat de prestation entre la commune et la compagnie Les Arrosoirs pour un spectacle « Je vois ou mon petit cinéma » au Moulin de Grais le mercredi 9 décembre 2015 à 10h et à 15h pour un montant de 3 275,40 € TTC,
- N°117 Avenant n°1 au contrat d'inspection technique des systèmes anti-intrusion des bâtiments conclu avec la société SPEN PROTECTION pour un montant annuel forfaitaire de 6 740 € HT,
- N°118 Contrat de prestation de service entre la commune et Monsieur Nicolas BRUNET pour vérifier et surveiller le domaine de Gravières et ses dépendances à LANOBRE pour un montant annuel de 3 040 € TTC (sur une base de 190 heures) pour une durée d'un an renouvelable deux fois de façon tacite,

- N°119 Convention entre la commune et la société Praxis-formation-conseil pour une formation du 15 au 18 septembre 2015 pour un montant de 921 € TTC,
- N°120 Convention entre la commune et la Prévention routière pour une intervention de vérification des éléments de sécurité des automobiles le mercredi 23 septembre 2015 de 9h à 17h place Charles de Gaulle pour un montant de 500 € TTC,
- N°121 Contrat entre la commune et la société TAZE pour la maintenance de l'alarme incendie du domaine de Gravières à LANOBRE pour un montant annuel de 1 852 € H pour une durée d'un an renouvelable 2 fois de façon tacite,
- N°122 Contrat entre la commune et la société TAZE pour la maintenance des organes de désenfumage du domaine de Gravières à LANOBRE pour un montant annuel de 790,50 € HT pour une durée d'un an renouvelable 2 fois de façon tacite,
- N°123 Contrat de prestation entre la commune et l'association Théâtre de l'Imprévu pour un spectacle « Primo Levi et Ferdinando Camon : conversations ou le voyage d'Ulysse » au Moulin de Grais le vendredi 2 octobre 2015 à 21h pour un montant de 2 136,37 € TTC,
- N°124 Contrat de prestation entre la commune et le théâtre La Reine Blanche pour un spectacle « Dieu, qu'ils étaient lourds !! » au Moulin de Grais le samedi 5 décembre 2015 à 21h pour un montant de 2 860,62 € TTC,
- N°125 Convention entre la commune et l'Institut de Formation des Elus Démocrates pour une formation du 25 au 27 septembre 2015 pour un montant total de 710 € TTC,
- N°126 Contrat entre la commune et la société THYSSENKRUPP pour la maintenance de l'ascenseur et du monte-charge de la Maison de Vaillant pour un montant annuel de 3 784,20 € HT pour une durée d'un an renouvelable 1 fois de façon tacite,
- N°127 Contrat entre la commune et la société THYSSENKRUPP pour la maintenance de l'élévateur de l'école maternelle située au 5 rue Fabre pour un montant annuel de 1 129,48 € HT pour une durée d'un an renouvelable 1 fois de façon tacite,
- N°128 Contrat de cession du droit d'exploitation pour un spectacle de conte « Baba Yaga » entre la commune et l'International Visual Théâtre (IVT) le mercredi 16 septembre 2015 à 17h à la médiathèque André Malraux pour un montant de 527,50 € TTC,

- N°129 Contrat de cession du droit d'exploitation pour un spectacle de conte « Ma Mère Laie » entre la commune et l'association C'est-à-Dire le mercredi 7 octobre 2015 à 17h à la médiathèque André Malraux pour un montant de 650 € TTC,
- N°130 Contrat de cession du droit d'exploitation pour un spectacle de conte « Contes à croquer » entre la commune et la SARL TOHU BOHU le mercredi 13 avril 2016 à 17h à la médiathèque André Malraux pour un montant de 600 € TTC,
- N°131 Convention entre la commune et l'association Saint-André pour l'utilisation de la salle Saint-Germain entre le 28 septembre 2015 et le 23 mai 2016 pour les conférences de l'association Université du Temps Libre-Essonne (UTLE) pour la somme forfaitaire de 2 600 €,
- N°132 Convention entre la commune et le Muséum National d'Histoire Naturelle afin de mettre à disposition l'herbier et dans le cadre de la saisie informatique des données sur la base de Sonnerat-BryoMyco,
- N°133 Convention-cadre entre la commune et l'association Saint-André pour la mise à disposition de ses locaux situés au Centre paroissial Saint-André,
- N°134 Convention entre la commune et les Entretiens Professionnels Formation pour une formation prévue le 9 octobre 2015 pour un montant de 180 € TTC,
- N°135 Convention entre la commune et les Entretiens Professionnels Formation pour une formation pour plusieurs agents pour un montant total de 1 620 € TTC,
- N°136 Convention de prestation de service entre la commune et l'Unité Mobile de Premiers Secours et d'Assistance de Bondoufle pour le cross des écoles le mardi 13 octobre 2015 au Parc de la Noisette pour un montant de 500 € TTC,
- N°137 Convention entre la commune et l'association Compagnie Minuit Zéro Une pour la présentation de 3 lectures-brunch au Moulin de Grais le dimanche 15 novembre 2015 à 11h, le dimanche 24 janvier 2016 à 11h et le dimanche 17 avril 2016 à 11 pour un montant total de 2 350 € TTC,
- N°138 Convention entre la commune et le foyer ADEF pour le prêt, à titre gracieux, de matériel électoral le 3 septembre 2015,

- N°139 Contrat de cession du droit d'exploitation entre la commune et le Théâtre des Bonnes Langues pour un spectacle de conte « Cendrillons de France et du Vietnam » le samedi 21 mai 2016 à 18h30 à la médiathèque André Malraux pour un montant de 550 €,
- N°140 Convention entre la commune et l'Ecomusée de Savigny-le-Temple pour un prêt d'outils, à titre gracieux, pour une exposition « l'outil et le blé » du 24 août au 16 septembre 2015,
- N°141 Convention de prestation entre la commune et Madame Géraldine POELS, écrivain, pour une lecture publique de son œuvre, à titre gracieux, le vendredi 25 septembre 2015 à 19h à la médiathèque André Malraux,
- N°142 Convention entre la commune et la société QUALICONSULT pour la vérification technique des installations électriques lors du forum des associations le 12 septembre 2015 pour un montant de 600 € TTC,
- N°143 Contrat de cession du droit d'exploitation pour un spectacle de conte « l'Ecume des Mots » entre la commune et les productions SIMON DU FLEUVE ENR. au Moulin de Grais le samedi 6 février 2016 à 18h30 pour un montant de 680 €,
- N°144 Contrat de cession du droit d'exploitation pour un spectacle de conte « Roule, roule, petit œuf » à la médiathèque André Malraux le mercredi 16 mars 2016 à 17h pour un montant de 800 €,
- N°145 Convention entre la commune et l'association Terre et Cité pour le prêt, à titre gracieux, de vaisselle pour le 30 septembre 2015,
- N°146 Désignation de Maître MOLINIE pour défendre les intérêts de la Ville contre le décret du Préfet de l'Essonne du 29 mai 2015,
- N°147 Convention entre la commune et l'institution Notre Dame de l'Assomption pour le prêt, à titre gracieux, de matériel électoral le 5 octobre 2015,
- N°148 Contrat de prestation entre la commune et Monsieur Pierre GILLES, commissaire d'exposition pour la conception et la mise en place d'expositions à l'Orangerie-Espace Tourlière : « Emergences » (du 18 septembre au 11 octobre 2015), « Graine de vie » (du 4 au 20 décembre 2015), « La Vie en Rose » (du 15 janvier au 7 février 2016) et « Horizons » (du 27 mai au 26 juin 2016) pour un montant de 300 €,

- N°149 Contrat de prestation de médiation culturelle entre la commune et Monsieur Christophe ROULEAUD pour ses interventions à l'Orangerie-Espace Tourlière, chaque prestation s'élevant à 50 €,
- N°150 Convention entre la commune et CERF Formation pour une formation du 12 au 16 octobre 2015 pour un montant de 1 348 € TTC,
- N°151 Requête n°388936 déposée par Monsieur LIGNAC devant la Cour de Cassation : désignation du cabinet GASCHIGNARD pour défendre les intérêts de la ville.

La séance est levée à 22h35.

**Le Maire,
Vice-Président des Hauts-de-Bièvre,**

Thomas JOLY